

Foyer de Vie

3, allée des Sapinettes
11390 CUXAC-CABARDES

☐ 04.68.26.62.45
☐ 04.68.26.60.65

e-mail : foyer.occ@wanadoo.fr

Cuxac-Cabardès, le 21 juin 2023

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
Du jeudi 8 Juin 2023**

Membres Présents : M. Denis BAUDUIN, Mme Elisabeth RUIS, Mme Stéphanie GASTOU, Mme Véronique COMTE, Mme Aline POLLIO, Mme Madeleine FARELLA, Mme Ghislaine GONZALEZ

Autres Personnes : Mme Mélodie BOURGEGEIS, Directrice par Intérim
Mme Cécile PONS, Cadre socio-éducatif - Mme Céline ARIBAUD, Secrétaire

Membres excusés : Mme Sylvie ESCAICH, Mme Emma BICCHIARELLI

Ordre du jour de la réunion :

- ↪ Présentation du nouveau CVS
- ↪ Election des représentants des personnes employées
Nomination des représentants des membres de l'équipe médico-soignante
- ↪ Validation du nouveau règlement intérieur
- ↪ Approbation du relevé de conclusions du CVS du 26/09/2022
- ↪ Organisation intérieure et vie quotidienne :
 - Prix de journée 2023
 - Modification du montant de l'AAH au 1^{er} Avril 2023

 - Retour sur l'enquête de la DREES
 - Renouvellement de l'enquête de satisfaction Résident /Famille

 - Intervention diététicienne Mme MAUX pour atelier nutrition auprès des Résidents
 - Formation FALC
 - Départ/arrivée de Résidents
- ↪ Travaux et équipements :
 - Réaménagement du patio
- ↪ Les activités / les animations :

- Accompagnement des personnes vieillissantes
 - Réorganisation des activités
 - Thème fête de l'été 2023
 - Point sur les activités proposées
- ↳ Suivi des demandes formulées au dernier CVS par les membres représentant les personnes accueillies.
- ↳ Question des membres représentant les personnes accueillies.
- ↳ Informations diverses.
- Poste de Direction
 - Evaluation externe 2023

La séance est ouverte à 15 H 30 par M Denis BAUDUIN, Président du CVS.

I. Présentation du nouveau CVS

Le décret n°2022-688 du 25 Avril 2022 apporte des modifications au conseil de la vie sociale qui sont applicables à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Terminologie : « personnes accueillies ou prises en charges » remplacé par « Personnes accompagnées »

Composition enrichie :

- deux représentants des personnes accompagnées
 - un représentant des professionnels employés
 - un représentant de l'organisme gestionnaire
- En plus :
- un représentant des groupements de personnes accompagnées
 - un représentant des familles ou des proches aidants
 - un représentant des représentants légaux
 - un représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
 - un représentant des bénévoles
 - le médecin coordinateur
 - un représentant des membres de l'équipe médico-soignante
- Peuvent demander à assister aux débats :
- un représentant de la commune d'implantation
 - un représentant du Conseil Départemental
 - un représentant de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation
 - une personne qualifiée
 - le représentant du défenseur des droits

Fonctionnement :

La durée du mandat est définie dans le règlement intérieur.

Le nombre des représentants des personnes accompagnées, de leur famille et représentant légaux doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du CVS.

Expression libre de tous les membres.

Participation des personnes accompagnées systématiquement recherchée

Champ de compétence étendu :

- Donne son avis et fait des propositions sur les droits et libertés des personnes accompagnées

- Est associé à l'élaboration/révision du projet d'établissement/de service (notamment sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance)
- Participe à la procédure d'évaluation externe : est entendu, informé des résultats et associé à la mise en place des mesures correctrices.
- Analyse les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle auprès des personnes accompagnées selon la méthode HAS.

Fonctionnement général modifié :

- Un règlement intérieur remplace le règlement de fonctionnement du CVS et mentionne les modalités d'information des membres des suites réservées à leur avis et propositions.
- Transmission de la convocation 15 jours avant la réunion au lieu de 8 jours.
- Réunion à la demande de la majorité des membres (contre 2/3 avant).
- Rédaction, validation lors de la réunion suivante et transmission à l'instance compétente d'un relevé de conclusions de chaque séance
- Rédaction d'un rapport d'activité annuel et présentation à l'instance compétente de l'organisme de gestion

Saisie du CVS

Orientation des demandes d'informations ou réclamations vers les personnes qualifiées, le dispositif de médiation ou le délégué territorial du défenseur des droits.

II. Election représentant des personnes employés et nomination des représentants des membres de l'équipe médico-soignante

Suite au décret du 25 avril 2022, ce ne sont plus les représentants du personnel qui siègent au CVS mais des représentants des personnels employés. Pouvaient se présenter, toutes personnes ayant plus de 6 mois d'ancienneté au sein du Foyer de Vie.

Nous avons donc organisé de nouvelles élections en début d'année. Suite à l'appel à candidature, 2 personnes ont postulé : Mme Sylvie ESCAICH et Mme Stéphanie GASTOU. Après un vote par correspondance, le dépouillement a eu lieu le 11 Mai nommant Sylvie comme titulaire et Stéphanie comme suppléante.

Concernant la nomination des représentants de l'équipe médico-soignante : au sein du Foyer, 2 postes d'infirmière : Mme Ghislaine GONZALEZ est nommée titulaire et Mme Angeline BONHOMME est suppléante.

III. Validation du nouveau Règlement intérieur

M Denis BAUDUIN Président du CVS demande si le nouveau règlement intérieur est validé : validation à l'unanimité.

IV. Approbation du relevé de conclusion du CVS du 26/09/2022

Mme PONS Cécile sollicite les membres du C.V.S. pour savoir s'ils ont des remarques à formuler à l'égard du relevé de conclusions du C.V.S. du 26 septembre 2022.

Celui-ci n'appelant aucune observation, il est donc approuvé à l'unanimité.

V. Organisation intérieure et vie quotidienne

▪ *Prix de journée 2023 :*

Le prix de journée est fixé à 162.74 €, soit une augmentation de 63 centimes par rapport à 2022.

▪ *Revalorisation de l'AAH :*

A compter du 1 Avril 2023, l'allocation aux adultes handicapés est portée à 971.37 Euros.
Chaque Résident dispose d'un laissé à disposition qui s'élève au minimum à 30% de l'AAH à taux plein, soit un montant de 291.41 euros.
La différence entre l'AAH et le laissé à disposition constitue le montant dont le Résident doit s'acquitter chaque mois pour participer à la prise en charge de ses frais de séjour.
Mais en fonction du Département dont il relève et sous certaines conditions, il peut bénéficier de la déduction de charges comme : la mutuelle, la responsabilité civile, ...

▪ *Retour sur l'enquête de la DRESS :*

Le 17 Avril 2023, le Foyer a fait parvenir un mail demandant l'autorisation aux représentants légaux de compléter un questionnaire de la DRESS sur lequel figuraient l'identité des Résidents ainsi que leurs pathologies. Les représentants des familles et tuteurs au CVS ont fait savoir à la Direction ne pas souhaiter associer l'identité du Résident à sa pathologie, ces informations allant à l'encontre de la protection des données.

Le Foyer a pris contact avec la DRESS pour lui remonter toutes ces désapprobations et l'informer de la décision de ne pas renseigner les données pouvant permettre toute identification de Résident.

Le 4 Mai, nous avons reçu un message de la DRESS précisant que pour les structures en cours de saisie, ce type de données n'étaient plus à renseigner et que pour les établissements qui avaient déjà rempli le questionnaire, ces données seraient supprimées dès réception.

Les représentants des familles et tuteurs au CVS expriment aujourd'hui comprennent l'intérêt de ce type d'enquêtes permettant de pouvoir cibler les besoins des établissements, la création de structures adaptées et de meilleures orientations, mais ils restent attachés au respect de l'anonymat de certaines données.

▪ *Enquête de satisfaction auprès des Résidents et des familles/tuteurs.*

La qualité de service qui est rendue auprès des personnes accueillies, de leur famille et de leur représentant légal constitue une volonté forte et une priorité majeure pour notre établissement.

Elle traduit l'engagement de nos services et de notre équipe, en termes de satisfaction.

Dans ce cadre, nous avons souhaité lancer une enquête de satisfaction auprès de toutes ces personnes, afin de repérer nos points forts et nos points faibles et d'améliorer en permanence la qualité de nos prestations.

Cette année un questionnaire version FALC a été présenté aux Résidents pour faciliter la compréhension de tous.

Toutes les réponses sont traitées de façon strictement anonyme et le questionnaire a été retourné avant fin Avril 2023.

Les réponses sont en cours d'analyses et seront traitées au prochain CVS.

▪ *Intervention de la diététicienne Mme MAUX*

Atelier nutrition : Mme MAUX est intervenue le mercredi 5 avril pour animer l'atelier nutrition.

Les résidents étaient repartis en 3 groupes suivant leur compréhension.

Cet atelier permet la présentation des différents groupes alimentaires sous forme de jeux de carte, les Résidents peuvent proposer des menus et la diététicienne leur explique comment les rendre plus équilibrés.

- *Formation Facile à Lire et à Comprendre (FALC)*

C'est quoi le FALC : Facile A Lire et à Comprendre : rendre une information accessible au plus grand nombre, facile à lire.

Une formation a eu lieu au mois d'Octobre 2022, où étaient réunis, l'équipe éducative, une secrétaire mais aussi 4 Résidents. L'objectif étant d'apprendre comment rendre les informations à destination des Résidents compréhensibles par le plus grand nombre. Les projets personnalisés des Résidents ont été travaillés pour associer des images permettant aux Résidents qui ne savent ni lire ni écrire de comprendre leur PP. Le FALC est aussi utilisé pour leur planning de la semaine.

Dans la même dynamique, une pendule 24 H a été créée et mise en service au Forum afin que les Résidents puissent repérer les temps de studio, d'activité, de lieu commun, de repas et de repos, sans savoir lire l'heure.

- *Départ arrivée Résident*

En début d'année, l'accompagnement d'une Résidente dans son projet personnalisé, lui a permis d'intégrer un autre foyer. A la suite de son départ, nous avons admis un Résident qui avait au préalable effectué des séjours d'évaluation et de pré admission.

Les dernières entrées sont de jeunes Résidents sortis d'IME. Parfois ils peuvent être orientés vers un projet ESAT. Le Foyer de Vie les accompagne alors vers ce projet.

VI. Travaux et équipements

- *Réaménagement du patio*

A la suite d'un projet éducatif, le patio a été fleuri, les Résidents ont été associés à la plantation des fleurs. Du mobilier (salon de jardin) a été acheté ainsi que du gazon synthétique permettant d'aménager un coin détente en plus des tables déjà existantes : le lieu est principalement investi pour la prise des collations et repas, dès que le temps le permet. Il peut aussi servir aux rencontres familiales.

VII. Les activités/ les animations

- *Accompagnement des personnes vieillissantes et réorganisation des activités*

Un groupe de pilotage a été créé afin de mettre en place un accueil spécifique des personnes vieillissantes, aussi appelé groupe « petit rythme ». Ces Résidents ont besoin d'un accueil plus spécifique au vu de leur fatigabilité. C'est pour cela qu'un nouveau planning d'activité sera mis en place.

Après la fête de l'été, les Résidents seront informés de la création de ce groupe et de leur changement de planning. Et tout sera mis en place dès le retour de vacances des Résidents début Septembre.

Au renouvellement de l'autorisation, le Foyer de vie deviendra un Foyer d'accueil non médicalisé et Il n'y aura plus d'âge de départ limite (actuellement 62 ans) : le Résident quittera l'établissement lorsque l'accompagnement ne sera plus adapté et/ou deviendra trop médicalisé.

Dans certain EHPAD, des unités de PHV ont été créées afin d'accompagner les personnes handicapées vieillissantes.

- *Thème fête de l'été 2023*

Le thème choisi cette année est le Mexique, le spectacle, la décoration et le repas seront coordonnés.

▪ *Point sur les activités proposées*

Octobre

Concours carte de vœux MDPH
Fête des châtaignes

Novembre

Rencontre sportive IME Carcassonne et IME Cenne Monestier : un partenariat est en place avec le collège Antoine COURRIERE, nous pouvons utiliser le gymnase à chaque vacances scolaires. Il est aussi prévu de remettre en place la participation aux séances de sport adapté proposé par le Département.
Atelier diététique

Décembre

Marché de Noël Cuxac Cabardès : vente d'objets
Buche offerte par le dentiste et après-midi dansante
Vacances de Noël : sortie au restaurant
Bowling et cinéma
Spectacle magie, animation musicale et karaoké

Janvier

Visite chocolaterie Nougaret à Trèbes
Galette des rois offerte par les pharmaciens avec après -midi dansante

Février

Carnaval à la salle polyvalente du village invitation de 2 foyers de vie
Sortie cinéma

Mars

Sortie spéléo organisée par le Conseil Départemental
Séjour Neige à COMUS
Visites exposition à l'essar(t) de Bram
Participation à la « grande lessive » sur le thème ma cabane dans ma cabane : affichage de dessins dans le centre-ville de Carcassonne.

Avril

Tir à l'arc organisé par le Conseil Départemental
Chasse aux œufs pour Pâques au sein du Foyer de Vie

Mai

Fête du Printemps : fabrication de fleur pour la décoration de la salle polyvalente de Cuxac Cabardès qui accueille le marché pour la vente d'objets.
Sortie Pas de la Case pour les non-fumeurs : séjour de 2 jours en gites, achat au Pas de la case et repas au restaurant le jour du retour.
Sortie SPA une fois par mois : une convention a été signée, les Résidents participent à la balade des chiens et s'occupent des chats.
Visite de la ferme pédagogique de Laurabuc avec pique-nique sur place
Atelier « art urbain » projet réalisé par l'apprentie Monitrice pour valider sa formation : intervenant extérieur + Décoration pour la fête de l'été

VIII. Suivi des demandes formulées au dernier CVS par les membres représentant les personnes accueillies

Est-ce que les bordures du boulodrome peuvent être changées ?	Un entrepreneur doit intervenir pour la création d'une terrasse sous l'arbre à l'arrière, près du boulodrome
Est-ce que l'on peut se vernir les ongles et se coiffer entre Résidentes ?	La salle détente est en cours d'aménagement, l'atelier esthétique n'est pas encore remis en place, possibilité de se vernir les ongles au forum
Sortie au pas de la case pour les non-fumeurs ?	1 ^{ère} sortie au mois de Mai. Alternance des sorties fumeurs et non-fumeurs
Peut-on avoir une lumière au poulailler ?	Rémi l'a installée

Question des membres représentant les personnes accueillies

Pourrait-on avoir un cendrier extérieur à côté du bouldrome ?	Le bouldrome est un espace commun aux Résidents, on n'est donc pas autorisé à y fumer.
Peut-on aménager une terrasse côté bouldrome	La demande avait déjà été formulée au dernier CVS, le devis des travaux a été validés, l'entreprise doit intervenir d'ici peu.
Peut-on avoir un chien, un cochon ? un flipper ?	Il y a déjà un projet pour avoir des lapins qui est en cours, d'autres animaux pour le moment ne sont pas envisageables. Il faut du temps et des personnes pour soigner les animaux. L'achat d'un flipper avait déjà été demandé, mais le coût reste trop élevé et le foyer privilégie l'achat de jeux collectifs comme le baby foot ou le billard pour que plusieurs Résidents puissent en profiter en même temps.
Peut-on aller une journée à Narbonne +pique-nique ou restaurant ?	Le projet doit être proposé par l'équipe éducative et validé, mais c'est possible.
Faire des sorties : karting, pêche, bowling, laser quest, piscine avec tobogan ?	Cet été, la piscine de Cuxac étant fermée pour travaux, les Résidents seront accompagnés sur d'autres piscines, comme Montolieu ou à Castre où il y a des toboggans. Sur les périodes de vacances lorsque les Résidents ne partent pas en familles, des sorties comme celles-ci sont proposées régulièrement.
Peut-on avoir un casier avec les noms pour mettre les serviettes de table	Avant le COVID, il était prévu de mettre en place des serviettes de table en tissu, beaucoup plus écologiques que les serviettes jetables. Avec la mise en place d'un casier pour qu'elles soient toutes stockées au même endroit et pour faciliter la gestion du lavage. Ce projet sera remis en place dès que possible.
Peut-on avoir des chaises plus confortables au salon télé ?	Le réaménagement du Forum était prévu à la fin des travaux, le choix du mobilier le mieux adapté est en cours, il sera en place en fin d'année.
Peut-on avoir une salle avec billard et baby-foot ?	Le Foyer de Vie ne dispose plus de pièce nécessaire à la création d'une salle de jeux. Mais les Résidents ont accès à un baby-foot et à un billard.

X. Informations diverses

▪ *Poste de Direction*

Mme BOURGEGAS assure le poste Directrice par Intérim depuis Octobre 2022.

Le poste a fait l'objet de plusieurs publications au Journal Officiel mais, à ce jour, il demeure toujours vacant.

La question se pose de savoir si la fiche de poste est assez attractive ? D'autant que ce poste présente des atouts certains : un temps complet sur un établissement de petite taille, en plus autonome, dans le secteur handicap, avec une possibilité de constructions de projets, d'évolution.

Il faut maintenant attendre les prochaines parutions, la future sortie d'école des nouveaux directeurs en Septembre pour une prise de poste en Janvier 2024, mais aussi prospecter directement auprès d'autres directeurs (réseau).

Pourquoi ne pas aller promouvoir l'établissement auprès de l'école à Rennes ?

▪ *Evaluation externe*

L'évaluation externe aura lieu courant 2023 et des représentants du CVS seront associés à cette démarche.

Le rapport d'évaluation devra parvenir au Département courant le premier trimestre 2024.

▪ *Questions diverses*

Où en est le projet d'accueil de jour ?

Ce projet sera mis en place ainsi que le CPOM par la nouvelle Direction.

La séance est levée à 16H45 par M Denis BAUDUIN, Président du C.V.S.

Monsieur Denis BAUDUIN



Président du CVS

